

## **AGENCE REGIONALE D'EVALUATION ENVIRONNEMENT ET CLIMAT**

Siège Social : 60 rue Jean Jaurès  
86000 POITIERS

N° SIRET : 381 494 483 00039  
Code APE : 7022Z

CONSEIL  
EXPERTISE  
COMPTABLE  
AUDIT  
SOCIAL  
FISCAL  
GESTION  
FORMATION

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**



## **SOMMAIRE**

---

Page n° :  
-----

### **RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2020*

1 à 4

### **COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020**

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe



## AGENCE REGIONALE D'EVALUATION ENVIRONNEMENT ET CLIMAT

Siège Social : 60 rue Jean Jaurès  
86000 POITIERS

N° SIRET : 381 494 483 00039  
Code APE : 7022Z

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

---

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'AGENCE REGIONALE D'EVALUATION ENVIRONNEMENT ET CLIMAT,

#### I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association AGENCE REGIONALE D'EVALUATION ENVIRONNEMENT ET CLIMAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### II. FONDEMENT DE L'OPINION

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

.../...

.../...

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **III. OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changements de méthodes comptables » page 3/9 de l'annexe des comptes annuels concernant l'application pour le premier exercice du règlement comptable 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

### **IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons porté une attention particulière :

- à la correcte application des dispositions nouvelles induites par le règlement comptable 2018-06, en particulier concernant la rédaction de l'annexe comptable ;
- au respect du principe comptable de césure des exercices, à la fois sur les subventions de fonctionnement comme sur les factures de charges de sous-traitance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

.../...

.../...

## **V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

.../...

.../...

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 4 mai 2021

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,  
Commissaire aux Comptes,

Jean-Paul DERANLOT



**BILAN**

ACTIF	Exercice : 2 020		Durée : 12 Mois		Exerc. : 2 019 12 Mois	
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	% ACTIF	NET	% ACTIF
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	<b>504</b>	<b>431</b>	<b>73</b>			
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels						
Droits et valeurs similaires						
Autres	504	431	73			
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<b>55 501</b>	<b>47 351</b>	<b>8 149</b>	<b>1</b>	<b>13 089</b>	<b>1</b>
Terrains						
Constructions						
Instal. techniques, mat. et out. ind.						
Autres immobilisations corporelles	55 501	47 351	8 149		13 089	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	<b>2 368</b>		<b>2 368</b>		<b>2 344</b>	
Participations	153		153		153	
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres	2 215		2 215		2 192	
<b>TOTAL I</b>	<b>58 372</b>	<b>47 782</b>	<b>10 590</b>	<b>1</b>	<b>15 433</b>	<b>2</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>						
STOCKS ET EN-COURS						
Matières premières et approvisionnements						
En-cours de productions						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES / COMMANDES						
CREANCES	<b>1 333 413</b>		<b>1 333 413</b>	<b>82</b>	<b>996 592</b>	<b>96</b>
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 240		2 240		12 340	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres	1 331 173		1 331 173		984 252	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS						
INSTRUMENTS DE TRESORERIE						
DISPONIBILITES	<b>264 107</b>		<b>264 107</b>	<b>16</b>	<b>14 982</b>	<b>1</b>
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	<b>11 348</b>		<b>11 348</b>	<b>1</b>	<b>6 415</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>1 608 868</b>		<b>1 608 868</b>	<b>99</b>	<b>1 017 989</b>	<b>99</b>
Frais d'émission des emprunts	III					
Primes de remboursement des emprunts	IV					
Ecarts de conversion Actif	V					
<b>TOTAL GENERAL (I + II+ III + IV + V)</b>	<b>1 667 240</b>	<b>47 782</b>	<b>1 619 458</b>	<b>100</b>	<b>1 033 422</b>	<b>100</b>

# BILAN

Exercice Du 01/01/2020

Au 31/12/2020

PASSIF	Exercice : 2020		Exercice : 2019	
	Durée: 12 Mois	% PASSIF	Durée: 12 Mois	% PASSIF
<b>FONDS PROPRES</b>				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	374 216	23	365 200	35
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	374 216		365 200	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres				
REPORT A NOUVEAU				
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	-6 323		9 016	1
<b>SITUATION NETTE (SOUS-TOTAL)</b>	<b>367 893</b>	<b>100</b>	<b>374 216</b>	<b>100</b>
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
<b>TOTAL I</b>	<b>367 893</b>	<b>23</b>	<b>374 216</b>	<b>36</b>
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>				
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS OU DONATIONS				
FONDS DEDIES	11 839	1		
<b>TOTAL II</b>	<b>11 839</b>	<b>1</b>		
<b>PROVISIONS</b>				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES				
<b>TOTAL III</b>				
<b>DETTES</b>				
EMPRUNTS OBLIGATOIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	21 493	1	31	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	25 000	2		
AVANCES, ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	20 842	1	62 752	6
DETTES DES LEGS OU DONATIONS				6
DETTE FISCALES ET SOCIALES	135 447	8	122 269	12
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 036 944	64	474 154	46
<b>TOTAL IV</b>	<b>1 239 726</b>	<b>77</b>	<b>659 206</b>	<b>64</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>1 619 458</b>		<b>1 033 422</b>	<b>100</b>

# COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2020

Au 31/12/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 2 020 12 mois	Exerc.: 2 019 12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b>		
Cotisations	35 250	36 340
Ventes de marchandises <i>dont vente de dons en nature</i>		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service <i>dont parrainages</i>		
Ventes de services annexes	22 500	41 350
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	880 110	789 916
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 182	9 132
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	13	2
<b>TOTAL I</b>	<b>943 056</b>	<b>876 740</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION :</b>		
Achat de marchandises		
Variation de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	159 455	207 454
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	36 596	27 833
Salaires et traitements	514 683	443 669
Charges sociales	219 261	180 785
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	5 901	3 612
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	11 839	
Autres charges	100	6 004
<b>TOTAL II</b>	<b>947 835</b>	<b>869 358</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-4 780</b>	<b>7 382</b>

# COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice Du 01/01/2020

Au 31/12/2020

RUBRIQUES	Exerc.: 2 020 12 mois	Exerc.: 2 019 12 mois
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participations	23	23
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	85	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>109</b>	<b>23</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	252	344
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>252</b>	<b>344</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>- 143</b>	<b>- 321</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II +III -IV)</b>	<b>-4 923</b>	<b>7 061</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur opérations de gestion	100	2 500
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>100</b>	<b>2 500</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur opérations de gestion	1 500	90
Sur opérations en capital		455
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>1 500</b>	<b>545</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-1 400</b>	<b>1 955</b>
Participations des Salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>943 264</b>	<b>879 263</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>949 587</b>	<b>870 247</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-6 323</b>	<b>9 016</b>
<b>PRODUITS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## **I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE**

- Objet social :
  - o Observatoire réalisant de la recherche et le traitement des données sur l'Energie et Gaz à effet de serre ainsi que sur les Déchets et l'économie circulaire
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
  - o Le périmètre d'intervention : les collectivités locales, partenaires divers
  - o Collecte et traitement des données
  - o Traitement, synthétisation et présentation des travaux aux membres
- Moyens mis en œuvre
  - o Emploi de cadre ingénieurs

## **II. FAITS MARQUANTS ET SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

L'association présente les caractéristiques suivantes :

Total du Bilan :	1 619 458 €
Chiffre d'affaires :	57 750 €
Résultat :	-6 323 €

L'exercice couvre la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes

- Signature des deux nouvelles conventions ADEME EGES 20NAC0238 et ADEME DEC 20NAC0122 pluriannuelle
- Continuité des partenariats concluent avec les collectivités

## **III. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **A. Principes généraux**

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret du 26 décembre 2016, et du plan comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable aux associations concernées à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance de l'exercice ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- informations relatives aux contributions volontaires en nature comptabilisées

Les méthodes de quantification et de valorisation retenues :

- Dérogation à la règle de comptabilisation des contributions volontaires en nature : elles sont inexistantes.
- Dérogation à la méthode comptable référence pour les points suivants :
  - ✓ Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 3241 n'est pas comptabilisé;

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

## **B. Mode et Méthode d'évaluation**

### **1. Immobilisations corporelles**

Le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 et publié au JO du 28 décembre 2016. A ce titre, si un ou plusieurs éléments constitutifs d'un actif ont chacun des utilisations différentes ou procurent des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Sur ces bases, une analyse des éléments constitutifs des biens immobilisés a été menée. Ce travail a amené à constater que les immobilisations corporelles détenues par l'entreprise ne pourraient pas être décomposées, soit du fait de leur caractère d'immobilisations complexes spécialisées correspondant à des éléments qui, bien que séparables par nature, sont techniquement liées par leur fonctionnement, soit par le caractère non significatif des composants identifiés.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées généralement admises suivant les durées habituelles admises par la profession.

Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues ont été les suivantes :

- Constructions sur sol d'autrui	10-20-25 ans
- A.A.I. des constructions sur sol d'autrui	5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
- Agencement de matériel	5 à 10 ans
- AAI divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	4 - 5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	5 et 10 ans

### **2. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement et autres immobilisations incorporelles**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constituée pour tenir compte de la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **3. Créances et Dettes**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provisions, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

### **C. Crise sanitaire COVID-19**

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par l'épidémie de Covid-19 au premier trimestre 2020.

Certains dispositifs ou aides mis en œuvre par l'Etat ont été sollicités auprès des différents organismes :

- Sollicitation de l'activité partielle auprès de l'URSSAF

### **D Changements de méthodes comptables**

L'application pour la première fois du règlement 2018-06 n'a entraîné aucun changement de règle de comptabilisation. Les seuls changements concernent la présentation du bilan, du compte de résultat et l'ajout d'informations dans la présente annexe.

Selon la réglementation, la colonne de l'exercice 2019 du bilan et du compte de résultat établis au titre de l'exercice 2020 doit être présentée selon le règlement CRC N°99-01, alors que la colonne 2020 est présentée selon le règlement ANC N°2018-06. Cela conduit à une présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2020 selon deux réglementations comptables, ce que ne permet pas le logiciel utilisé, l'année 2019 ayant été établie, au niveau présentation, selon l'ANC 2018-06.

Dans le cas de l'AREC la présentation du bilan et compte de résultat 2019 selon l'ANC 2018-06 n'entraîne pas de différence de présentation significative par rapport au bilan et compte de résultat approuvés 2019. Dès lors il a été choisi de ne faire figurer en annexe, un bilan et un compte de résultat établis selon le règlement ANC 2018-06 pour 2020 et le règlement CRC 99-01 pour 2019.

**IV. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES****A. Information sur les fonds propres**

Art. 431-5 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droits de reprise	365 200	9 016			374 216
Fonds propres avec droits de reprise	0				0
Ecarts de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	0				0
Report à nouveau	0				0
Excédent ou déficit de l'exercice	9016	-9016	0	6323	6323
Situation nette	374 216	0	0	6323	367 893
Fonds propres consommables	0		0	0	0
Subventions d'investissement nettes	0		0	0	0
Provisions réglementées	0		0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>374 216</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 323</b>	<b>367 893</b>

**B. Tableau de variation des fonds dédiés**

Art. 431-6 règlement comptable ANC n°2018-06

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes							
ADEME RESSOURCES 2019 2020	0€	11 839€				11 839€	
<b>TOTAL</b>	<b>0€</b>	<b>11 839€</b>				<b>11 839€</b>	

**C. Provisions inscrites au bilan**

NEANT

**D. Actif immobilisé et amortissements****1. Immobilisations**

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
----------------	-------	--------------	------------	-----



Immobilisations Incorporelles	360	144	0	504
Immobilisations Corporelles	62 536	890	7 926	55 501
Immobilisations Financières	2 344	23	0	2 368
<b>TOTAUX</b>	<b>65 240</b>	<b>1 058</b>	<b>7 926</b>	<b>58 372</b>

## 2. Amortissements

Valeurs brutes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Immobilisations Incorporelles	360	71	0	431
Immobilisations Corporelles	49 447	5 830	7 926	47 351
<b>TOTAUX</b>	<b>49 807</b>	<b>5 901</b>	<b>7 926</b>	<b>47 782</b>

## E. Echéances des créances et des dettes

### 1. Créances

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	2 215		2 215
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux et litigieux			
Autres créances clients	2 240	2 240	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	948	948	
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée			
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 205	4 205	
Etat – Divers	1 320 980	1 320 980	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	5 040	5 040	
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>11 348</b>	<b>11 348</b>	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 346 976</b>	<b>1 344 761</b>	<b>2 215</b>

**2. Dettes**

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles				
Autres emprunts obligatoires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	52	52		
- à plus d'1 an l'origine	21 441	6 206	15 236	
Emprunts et dettes financières divers	25 000	25 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	20 842	20 842		
Personnel et comptes rattachés	66 103	66 103		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 109	67 109		
Etat – Impôts sur les bénéfices				
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée				
Etat – Obligations cautionnées				
Etat – Autres impôts, taxes et assimilés	2 236	2 236		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>	<b>1 036 944</b>	<b>1 036 944</b>		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 239 726</b>	<b>1 224 491</b>	<b>15 236</b>	

**F. Comptes de régularisation Actif et Passif****1. Les charges à payer inscrites dans les comptes de passif sont composées de :**

- Les emprunts et dettes financières	71 €
- Fournisseurs : factures non parvenues	6 693 €
- Clients : Avoirs à établir :	0 €
- Les dettes fiscales et sociales	100 127 €

**2. Les produits à recevoir inscrits dans les comptes d'actif sont composés de :**

- Clients : factures à établir	0 €
- Fournisseurs : Avoirs à recevoir	5 040 €
- Les créances fiscales et sociales	948 €
- Autres créances	0 €

**Le détail des Produits :**

2020	CLIMAFILAGRI	500.00 €
2020	CC CHARENTES LIMOUSIN	3 000.00 €
2020	SYN DIEGE	2 000.00 €
2020	CA LA ROCHELLE	3 500.00 €
2020	CA PAU	4 500.00 €
2020	PNR MARAIS POITEVIN	4 000.00 €

2020	CD VIENNE	5 000,00 €
CONSEIL REGIONAL		
2020	MISSIONS OBS EGES 2018 2020	23 280.50 €
2020	MISSIONS OBS DECHET 2020	200 000.00 €
2020	MISSIONS OBS EGES 2020	217 400.00 €
ADEME		
2020	SUBVENTION 2018 2020 EGES	160 336.50€
2020	SUBVENTION 2018 2020 DECHET	155 788.00€
2020	CONVENTION RESSOURCES 2019	118 305.00€
AUTRES SUBVENTIONS		
2020	CD79 SUB ENERGIE 2020	5 000.00 €
COTISATIONS		
2020	COTISATIONS DES MEMBRES	35 250€

### 3. Les charges constatées d'avance s'élèvent à 11 348 €.

Elles sont principalement constituées des loyers, assurances, publicités, abonnements versés d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en charges au cours de l'exercice suivant.

N° compte Origine	Tiers	Nature	Montant
61600000	PRESTATION	ASSURANCES	3 189.75
61320000	PRESTATION	LOCATION IMMOBILIERE	756.00
61560000	PRESTATION	MAINTENANCE	960.00
61320000	PRESTATION	LOCATION IMMOBILIERE	6 442.32
<b>TOTAL</b>			<b>11 348.07</b>

### 4. Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1 036 944 €.

Ils sont essentiellement constitués de produits perçus d'avance, en conséquence les montants seront comptabilisés en produits au cours de l'exercice suivant.

N° compte Origine	Tiers	Nature	Montant
70800000	CONV GRAND CHATELLERAULT	CONVENTION	4 000.00
74000300	REGION	MISSION ENERGIE	20 000.00
74000500	ADEME	OBS EGES 20NAC0238	600 000.00
74000500	ADEME	OBS DEC 20NAC0122	400 000.00
74000400	ADEME	ENERGIE	12 944.00
<b>TOTAL</b>			<b>1 036 944.00</b>

## G. Informations sur le compte de résultat

### 1. Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Art. 142-1 règlement comptable ANC n°2018-06.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

**H. Effectif moyen**

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 12.00 personnes dont 0.00 travailleurs handicapés et se décompose de la manière suivante :

- Ingénieurs et cadres 10
- Employés, ouvriers et techniciens 2

**I. Ventilation du chiffre d'affaires**

	31/12/2020
Chiffre d'affaires France	22 500
Chiffre d'affaires Export	0
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>22 500</b>

**J. Nature des produits exceptionnels et charges exceptionnelles**

	31/12/2020
Produits exceptionnels de gestion	100
Produits exceptionnels en capital	0
Reprise sur provisions et transferts de charges	0
<b>Totaux</b>	<b>100</b>
Charges exceptionnelles de gestion	1 500
Charges exceptionnelles en capital	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0
<b>Totaux</b>	<b>1 500</b>

**Détail des charges et produits exceptionnels**

Détail produits et charges exceptionnels	Montant Charges	Montant Produits
Correction provision dépôt des comptes		100€
CC AUNIS SUD	1500€	

**V. Informations relatives aux engagements et autres informations****A. Dettes garanties par sûretés réelles**

- Hypothèque NEANT
- Nantissement (gage) NEANT

**B. Engagements financiers**

- Avals, cautions et garanties 10 711€
- Autres engagements reçus NEANT

**C. Garanties d'actif ou de passif**

Néant

**D. Clauses de retour à meilleures fortunes**

Néant

**E. Créances cédées non échues (dont les effets de commerce escomptés non échus)**

Néant

**F. Engagement Retraite**

L'indemnité de fin de carrière est de 97 277.25 €.

Modalité de calcul des engagements en matière de retraite :

- Taux d'actualisation 1,00 %

**G. Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2020 sont évalués à 5 520 €.

**H. Informations relatives aux contributions volontaires en nature non comptabilisées**

Art. 431-10 règlement comptable ANC n° 2018-06

Les contributions volontaires ne sont pas comptabilisées : elles sont inexistantes.

**I. Informations relatives aux rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés avantage en nature inclus**

Art. 431-13 règlement comptable ANC n° 2018-06

*Loi 2006-586 Art. 20 « Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 Euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 Euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature. Seuils non modifiés.*

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	154 063.96€
Avantage en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés :	0€

